

## **CONTRAT DE PRET DE GOBELETS REUTILISABLES**

Entre les soussignés
----------------------

Ville de Seclin 89 rue Roger Bouvry 59113 Seclin

L'association « emprunteuse »:

le bon déroulement du service.

Représentée par Monsieur Bernard DEBREU, Maire

Εt

Association:

Auresse:
Représentée par :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
Il a été convenu ce qui suit :
1- OBJET DE LA CONVENTION
La Ville de Seclin met à disposition de l'association emprunteuse un lot de gobelets réutilisables 33 cl et affiches expliquant le système de caution.
2- DUREE DE LOCATION
Date de sortie >
Date de rentrée ➤
La mise à disposition commence le jour de sortie et se termine au moment de la réception

Pendant la durée de location, le matériel est sous la responsabilité de l'association emprunteuse.

du matériel. Si l'association emprunteuse souhaite prolonger son utilisation, elle doit en faire la demande auprès des services municipaux, suffisamment à l'avance, afin d'assurer

## 3- ETAT GENERAL AU DEPART ET AU RETOUR DU MATERIEL

Les gobelets fournis sont lavés et essuyés. Il est néanmoins demandé à l'association emprunteuse de les rincer à l'eau claire avant toute utilisation.

Le matériel sera vérifié à son retour. La propreté des gobelets étant à l'appréciation du seul représentant de la collectivité. Un gobelet sale ou mal essuyé entraînera le lavage de l'ensemble des gobelets du carton.

Les gobelets doivent être rendus rincés à l'eau claire sans résidus de boissons, séchés. A défaut de ces recommandations, il sera demandé une participation financière au lavage en machine de 10€ les 100 gobelets (une centaine entamée sera facturée).

## **4- REGLEMENT**

Le prêt des gobelets s'effectue à titre gratuit. En cas de gobelets manquants, dégradés ou sales, l'association s'engage à compenser les frais de remplacement ou de nettoyage. Pour cela, un titre de recette sera émis de la valeur correspondante, (1€ par gobelet manquant ou dégradé et 10 € par centaine entamée de gobelets rendus sales). Ce paiement se fera auprès du Trésor public.

<u>Départ des gobelets :</u>	
	Signature du représentant de l'association emprunteuse
	Date, "lu et approuvé"
Deteur des gehelets	
Retour des gobelets :	
Nombre de gobelets non	restitués :
Forfait nettoyage :	
Montant dû :	€
	Signature du représentant de l'association emprunteuse
	Date, "lu et approuvé"